

Un protocole de régression pour les IESSA ?

Depuis plusieurs mois, l'UNSA-IESSA travaille à porter le projet qu'elle a défendu lors des élections professionnelles. Malgré notre légitimité de syndicat majoritaire absolu, c'est la voie du conflit qui prévaut. Les AG et les semaines de préavis se succèdent et nous ne pouvons que constater les provocations et l'absence de conciliation.

Plus qu'une tactique, l'ouverture du protocole vient confirmer une position de la DGAC : **Les revendications des IESSA sont illégitimes !**

Un désaveu pour notre profession

Sous l'effet des baisses d'effectifs, des contraintes du planning des modernisations et du maintien en opérationnel de systèmes obsolètes les IESSA sont sollicités dans chaque service pour **participer à « l'effort collectif de performance de la DSNA »**. Il faut accélérer les interventions, finir les dossiers, reporter ses congés, remplacer en dernière minute etc...Chacun se souviendra que même au plus fort des confinements on en appelait au professionnalisme des superviseurs et certains spécialistes pour rester en poste.

Maintenant qu'**arrive le temps des négociations**, et que nos directeurs ont reçu les félicitations du ministre pour les MESO 4Flight à Aix et Reims, les discours mobilisateurs ont radicalement changé : **les services techniques ne sont plus essentiels**. Pire encore, les discours décomplexés et provocateurs fleurissent pour rappeler aux IESSA « **qu'ils ne sont pas dans la locomotive** » qui tire la DSNA ou que leurs conditions de travail sont indécentes. Notre profession a toujours porté les évolutions de la DSNA : ce **mépris est intolérable**.

Atteintes au droit de grève



Faute de conciliations, ces premières semaines de conflit sont traitées par le recours massif aux assignations, l'utilisation de la BGTA voire même par des intimidations directes des agents. Le droit de grève est un droit fondamental.

Des revendications fondées

Comme expliqué lors de la campagne, nous portons une **augmentation d'emplois fonctionnels** afin que chaque IESSA, quelle que soit sa carrière, obtienne le **HEA au maximum à 58 ans**. La prochaine campagne d'attribution des CUTAC est catastrophique et va porter à plus de 61 ans l'âge d'accès ! Là où on nous répond que « ce n'est déjà pas si mal pour des agents en 32 heures », on ne peut que constater que cette **régression majeure** ne concerne que les IESSA.

La réforme des retraites qu'on tente de nous imposer ne fait que renforcer la **nécessité d'un CET IESSA** reconnaissant la pénibilité. En effet, cet outil permettrait de prendre en compte nos sujétions (nuits, amplitude horaire etc...) et de les intégrer sur un **compte ouvrant un droit anticiper à la retraite**.

La notion de **pénibilité**, là-encore, est traitée avec dédain alors que les **travaux de nuit et posté** sont des facteurs de risques communément reconnus y compris pour d'autres professions à la DSNA.

Enfin les **efforts des services techniques**, comme ce fût le cas pour les salles de contrôle, doivent être valorisés. Une **revalorisation de la PEQ** justifiée par le maintien du pouvoir d'achat, l'évolution de nos missions et la mise en place d'un **système de compensation** des modifications des cycles horaires sont des thèmes sur lesquels des discussions devraient s'ouvrir. Pourtant, nous comprenons **qu'aucune enveloppe budgétaire** n'est prévue pour l'instant pour traiter ces sujets.

La DGAC ne voit pas le lien entre la performance de la DSNA et le fonctionnement de ses services techniques.

L'UNSA-IESSA a déposé un préavis de grève pour le démontrer et porter les revendications des IESSA sur la retraite, les emplois fonctionnels et le pouvoir d'achat.

